



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Avis public est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 2 mars 2026 à compter de 19h30, sur la demande de dérogation mineure suivante :

DER-2026-01-034
9ieme Rang, lot 4 391 612

Désignation de l'immeuble :

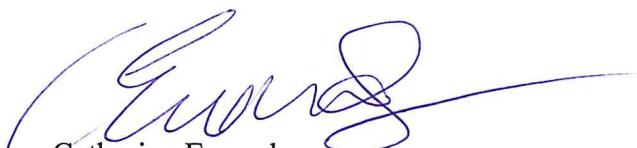
L'immeuble est situé dans le 9ieme Rang (lot 4 391 612) en zone résidentielle Raa-1 selon le plan de zonage de la Municipalité.

Nature et effets :

➤ La demande vise à régulariser le lot 4 391 612 dont la largeur est de 19,48 mètres en prévision de la construction d'une habitation unifamiliale isolée.

Le règlement de lotissement numéro 2025-475, à son article 7.1, prévoit que la largeur minimale d'un lot desservi en dehors des zones Ra-10 et Ra-12 est de 25 mètres.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 4^e jour du mois de février 2026.


Catherine Emond
Greffière-trésorière adjointe